RU D'AVALLEAU

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE
Commune d'Hondevilliers – n° 12 Janvier 2014

L'ancienne mairie dans les années 1900

Sommaire

Editorial
Retour en image sur l'année 2013
Sécurité routière
Point sur l'assainissement
La réforme du temps scolaire
Embauche de notre cantonnier
Les résultats du tennis de table
Décharge sauvage
Rubrique pratique
Calendrier 2014 des ramassages

Editorial

A l'aube de cette nouvelle année, tout le conseil municipal d'Hondevilliers tient à vous adresser tous ses vœux de bonheur, santé et prospérité pour l'année à venir.

L'année 2013 a été riche pour notre commune en travaux et en embellissement.
Ce fut l'année de l'extension de la salle Jean Autéreau et de la réhabilitation du lavoir, deux actions conduites par la commune pour améliorer ou conserver le patrimoine local.
Nous avons fait appel aux compétences de nos cantonniers MM. Foley et Rachid, encadré par le toujours présent Michel Dépit pour ces deux chantiers. Cela nous a permis de réaliser ces travaux comme nous l'entendions tout en limitant les coûts à l'achat du matériel. Nous en profitons pour remercier MM. Carrara, Cointrel et Fauvet qui sont intervenus, chacun dans leur domaine, pour finaliser les travaux d'extension de la salle des fêtes.

L'amélioration de la sécurité routière constitue également une de nos priorités. Dans le dernier bulletin de juin 2013, nous avions évoqué notre projet d'aménagement rue du Montcel qui n'a malheureusement pu être mis en place, voir article « sécurité routière » ci-après.
Le carrefour entre la rue du cèdre et la route de la butte rouge nécessitait lui aussi d'être aménagé. Les équipements mis en place ne dépendant pas d'un accord ou d'un financement de la DDT, nous avons pu acheter et installer des miroirs de chaque coté de la route pour améliorer la visibilité et un marquage au sol a été créé.

Nous avons également décidé d'engager des travaux pour réaliser des économies d'énergie au niveau de certains bâtiments communaux : l'école et le logement de Mme Crapet. Une première tranche de travaux, l'isolation du grenier de la salle de motricité, a été réalisée par M. Rachid aidé par plusieurs élus.
Les autres tranches plus importantes (changement des huisseries, coffrage et toiture de la classe de petite section,..) seront prises en charge par des entreprises et feront l'objet de demandes de subvention en 2014.

Depuis que nous sommes élus nous nous interrogeons sur le devenir de notre ancien réseau d'assainissement collectif. Nous vous expliquons dans l'article « point sur l'assainissement » pour quels motifs le conseil a décidé de renoncer à l'unanimité à réhabiliter notre réseau.

En juin 2013, nous vous avions informé de l'arrêt d'activité du comité des fêtes et nous avions alors lancé un appel pour que tous ceux et celles qui souhaitent participer à la vie de notre village contactent M. ou Mme Declève, derniers membres actifs du comité.

Nous pouvons que regretter une telle situation qui induit un manque d'animation dans le village et ne favorise pas la cohésion entre les habitants.

2014 sera également marquée par deux scrutins importants, les 23 et 30 mars, vous devrez renouveler votre équipe municipale et en juin 2014 auront lieu les élections européennes. Ces dernières sont régulièrement boudées par les électeurs, or, elles sont pourtant d'un enjeu considérables.
Chers lecteurs, chères lectrices, nous vous adressons à nouveau tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Le conseil municipal.

Les nouvelles de la vie communale

Retour en image sur l'année 2013 par Benoit Autéreau

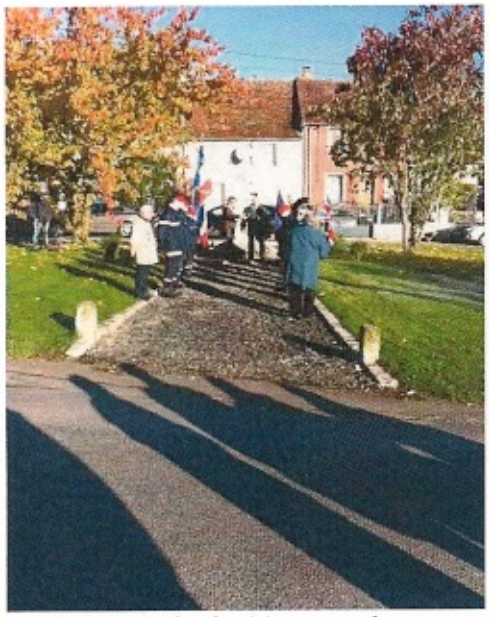

Cérémonie du 11 novembre

Repas des anciens - juin 2013

Signalisation rue de la Butte rouge

Les nouvelles de la vie communale

Retour en image sur l'année 2013 par Benoit Autéreau

Fête Nationale 2013

C'est un feu d'artifice digne des plus grandes communes que nous avons pu observer lors de la nuit du 13 juillet 2013. Un travail remarquable pour un village de 245 habitants. Remercions nos artificiers (Jean-Pierre Blaireau et Michel Dépit) qui ont œuvré pour que ce feu d'artifice soit réussi !
Nous leur tirons un grand coup de chapeau !

Soirée du Téléthon 2013
Avec le repas type fête des voisins

Noël 2013 – le père noël vient apporter les cadeaux aux enfants de la commune

Les nouvelles de la vie communale

Sécurité routière

Pour limiter la vitesse excessive rue du Montcel et sécuriser le passage des piétons, nous avions envisagé de créer une zone limitée à 30 kms avec mise en place d'une écluse avec voie prioritaire et création d'un passage réservé aux piétons.

En 2012 nous avions élaboré un dossier pour bénéficier des subventions versées dans le cadre du produit des amendes de police mais il n'a malheureusement pas été retenu.
En effet, l'Agence Routière territoriale (ART) a classé notre projet en « liste 2 », projet non prioritaire et donc optionnelle dans l'attribution de la dotation.
Et nous avons appris que pour 2013 aucun projet appartenant à la liste 2 n'avait été retenu. Le produit global des amendes de police ayant été totalement consommé par les projets jugés prioritaires appartenant à la liste 1.

Au-delà d'une absence d'aide, l'Agence Routière Territoriale a souligné plusieurs problèmes techniques liés à un tel aménagement.
Ainsi notre projet a été accepté sous réserve que l'écluse soit matérialisée par des îlots en peinture et éventuellement équipés de balises J11 (balises en plastique).
Par contre, l'ART n'est pas favorable à la mise en place d'îlots bordurés matérialisant la zone protégée pour le passage des piétons au motif qu'ils nécessiteraient d'être contournés et obligeraient les piétons à se déporter au milieu de la route.

Nous restons assez réservés sur la sécurité que pourrait apporter un simple marquage au sol et nous avons prévu d'évoquer à nouveau ce dossier en prenant en compte la position de l'ART lors des prochains conseils.

Point sur l'assainissement

Depuis quelques années le conseil municipal travaille sur l'assainissement communal qui constitue un dossier « serpent de mer » revenant périodiquement et il nous a semblé utile d'effectuer un bref rappel des épisodes précédents.

Suite à l'étude de schéma directeur d'assainissement réalisé par le bureau TEST INGENIERIE qui s'est achevé en 2010, la commune avait opté pour :

- ⇨ Un projet de réhabilitation du réseau existant au niveau du bourg,
- ⇨ La mise en place d'opérations groupées d'Assainissement Non Collectif (permettant de bénéficier de subventions) pour les foyers (ou écarts) ne pouvant être raccordés au réseau existant.

Les nouvelles de la vie communale

Point sur l'assainissement - suite

Concernant la réhabilitation du réseau, la seconde étape prévoyait :

- ⇨ D'établir un bilan de l'état du réseau.
- ⇨ D'effectuer une étude technique et financière afférente à cette réhabilitation.

Le bilan de l'état du réseau.

Ce bilan qui consiste en une inspection télévisée de tout le réseau a été réalisé par l'entreprise TALIO Vidange entre le 4 avril 2013 et le 13 mai 2013.
Il en ressort un réseau qui est très dégradé sur la quasi-totalité de son linéaire.
La société TALIO a ainsi recensé 247 défauts ou désordres pouvant correspondre à des effondrements, des ruptures ou fissures de réseau, des branchements de source qu'il conviendrait de déconnecter du réseau,... .
En conclusion la société TALIO préconisait de remplacer tous les tronçons en mauvais état (parties en contre pente ou concernées par des effondrements,...) et d'effectuer un chemisage intégral du réseau compte tenu de son absence d'étanchéité.

L'étude technique et financière liée à cette réhabilitation.

Cette étude réalisée par le cabinet TEST INGENIERIE a été présentée au conseil municipal le 10 décembre dernier.
Il en ressort un budget qui pourrait s'élever à 1,3 million d'euros pour la seule réhabilitation.
A ce budget, il faut ajouter le coût d'acquisition d'un terrain et le coût lié à la création d'un centre de traitement, soit un investissement de l'ordre de 400.000 euros, ce qui nous amène déjà à **un montant total de 1,7 million d'euros**

A noter que ce budget estimé à 1,7 M€ n'intègre pas :

- Les coûts supplémentaires liés à la présence (vérifiée) d'amiante dans les canalisations nécessitant la mise en place d'un plan de retrait avec l'évacuation dans un centre de traitement spécialisé des déchets,

- Les coûts de déconnexion des fossés, drains et sources. Au-delà de la simple déconnexion, le fait de ne plus raccorder ces eaux claires au réseau pose un problème insoluble (c'est le mot) quant à leur évacuation. Pour TEST INGENIERIE, ces eaux claires qui ne s'infiltreront plus au travers des canalisations si nous réhabilitons notre réseau, chemineront dans le sol avec le risque non négligeable qu'elles s'infiltrent au niveau de la partie des branchements situés sous le domaine publique et provoquent par là même des risques d'effondrements.
  Pour le cabinet d'études, la résolution de ce problème pourrait passer par la création d'un 2ème réseau spécifique aux eaux claires.

Les nouvelles de la vie communale

Point sur l'assainissement - suite

Les aides du conseil général et de l'agence de l'eau.

Actuellement les subventions de conseil général sont de 10% pour la réhabilitation des réseaux et de 20% pour la création des centres de traitement.
Toutefois, le cabinet TEST INGENIERIE nous a clairement laissé entendre que les aides du département 77, qui est particulièrement endetté, ne devraient pas pouvoir être maintenues sur les années à venir.

Au niveau de l'agence de l'eau, les subventions actuelles sont de 40% pour les réseaux et de 30% pour les stations d'épuration. A noter que ces taux de subventions sont inscrits dans le cadre de plans quinquennaux et ne devraient donc pas être modifiés au cours du plan.

Quel serait l'impact financier lié à une éventuelle réhabilitation de notre réseau ?

Aujourd'hui, les communes qui procèdent à une réhabilitation de leur réseau assainissement augmentent le prix de l'eau pour faire face à leurs charges d'emprunts.
C'est ainsi que dans certaines communes qui ont effectué ces travaux, le prix de l'eau a déjà dépassé les 8€ au mètre cube.
La simulation réalisée par TEST INGENIERIE pour notre commune reste dans cet ordre de prix.

Il faut savoir également que notre syndicat des eaux (SNE) nous a alerté sur les importants travaux qui sont à réaliser sur notre réseau d'eau potable. En effet, les pertes liées à des fuites sont de l'ordre de 30% et la plupart des châteaux d'eau sont à réhabiliter.
Comme le SNE n'a pas constitué les provisions nécessaires, il doit augmenter le prix de l'eau pour faire face à ces travaux.
C'est ainsi qu'après avoir déjà augmenté le prix de plus de 80% depuis 2011 (le prix au M3 est passé de 1 ,1 € à 2 €), le SNE a prévu de majorer chaque année le prix de 25 centimes d'euros au M3 (initialement le SNE souhaitait réaliser une augmentation annuelle de 25% qui a été ramenée à 25 centimes suite à l'intervention des délégués des communes).

Donc si nous réhabilitons notre réseau, le prix sera porté à environ 8€ le M3 auquel viendront s'ajouter les hausses prévues par le SNE.

Par rapport à cette situation et compte tenu de la situation financière difficile que nous traversons, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de renoncer à réaliser la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif. Nous ne voulions pas endetter notre commune sur 50 ans et faire supporter à la population cette charge financière supplémentaire.

Les nouvelles de la vie communale

Point sur l'assainissement - suite

Les conséquences de notre décision.

Toute la commune de Hondevilliers va donc être reclassée en zone d'assainissement non collectif (ANC) et non plus seulement les écarts.

En cas de nouvelles constructions, la mise en place d'une filière d'ANC par une entreprise agrée reste obligatoire.
Les constructions anciennes qui ne sont pas aux normes resteront soumises aux contrôles effectués par le SIANE SPANC.
En tout état de cause, la réglementation, qui avait fixé une fin de remise aux normes pour fin 2016, ne pourra pas s'appliquer pour l'ensemble des foyers.
C'e sera lors des mutations que le coût lié à la mise en place d'une filière ANC entrera dans la négociation du prix de vente du bien.

La mise en place d'opérations groupées d'Assainissement Non Collectif.

Dès le lancement de ces opérations en 2011, nous avons initié une opération groupée pour les foyers de Hondevilliers qui n'étaient pas raccordés au réseau.
Quelques foyers de Hondevilliers ont souhaité participer à cette opération, dont la gestion a été prise en charge par la communauté de commune la Brie des Morin.
C'est lors de sa séance du 21 novembre dernier que la communauté de communes a choisi l'entreprise Girardin de Montmirail pour conduire ces travaux qui devraient débuter d'un point de vue opérationnel au cours du 1er semestre 2014.

Concernant le centre bourg et suite à notre décision de ne pas réhabiliter notre ancien réseau, nous avons prévu de demander à bénéficier d'une opération groupée qui concernerait tout le village. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront données à notre demande.

Nous rappelons qu'il n'y a pas d'obligation de participer à ces opérations et qu'il s'agit d'une démarche volontaire permettant de se mettre aux normes en ANC tout en bénéficiant de subventions actuellement comprises entre 40 et 70% suivant le type d'installation.

Pour rappel, le prix d'une filière ANC est en général compris entre 10.000 et 15.000 € suivant la nature et la taille de la filière.

Gilles Martial

Les nouvelles de la vie communale

La réforme du temps scolaire

Dans le précédent bulletin, nous vous avons déjà parlé de cette réforme mise en place suite au décret n° 2013-77 paru en janvier 2013.
Nous vous avions alors expliqué pour quels motifs elle n'avait pu être mise en place pour la rentrée de septembre 2013 compte tenu du planning très serré qui nous avait été imposé.

Nous vous rappelons que cette réforme doit être mise en place de manière homogène et en accord entre les 3 communes composant le SIVU des Etangs qui regroupe les écoles de Boitron, Hondevilliers et Sablonnières.

Depuis la rentrée de septembre, nous avons donc organisé plusieurs réunions collégiales dans lesquelles étaient représentés les enseignants, les parents d'élèves et les maires des 3 communes.

Au final et afin de ne pas bouleverser l'organisation des parents d'élèves, il a été décidé que chaque commune mettrait en place à compter de septembre 2014, une garderie ou des ateliers gratuits jusqu'à la fin du temps scolaire actuel.

Embauche de notre cantonnier

Dans le cadre de la gestion du départ en retraite de Gérard Foley, nous avions embauché en décembre 2011 M. Slahddine Rachid dans le cadre d'un emploi aidé.
Cette ancienne génération de contrat était assez avantageuse car 80% de la rémunération de M. Rachid était prise en charge par pôle emploi pendant 24 mois.

L'objectif de ce recrutement, réalisé plus d'un an avant le départ de Gérard, était :
- de faciliter le passage de témoin en laissant le temps à M. Rachid de connaitre son environnement.
- de nous permettre d'apprécier les qualités du successeur de Gérard.

Le fait d'avoir 2 cantonniers nous a également permis de réaliser les travaux d'extension de la salle des fêtes et la réhabilitation du lavoir pour un prix de revient limité au coût du matériel hors taxe.

L'ensemble des membres du conseil étant très satisfait du travail rendu par M. Rachid, il a été décidé à l'unanimité lors de la séance du conseil du 5 octobre 2013, d'embaucher M. Rachid à temps complet à compter du 1er décembre 2013, date de la fin de son contrat d'emploi aidé.

Les nouvelles de la vie communale

Les résultats du tennis de table

Deux équipes ont été inscrites au championnat de France pour la saison 2013/2014.

L'équipe première qui évolue en 1ère division départementale finit en milieu de tableau de son championnat avec 4 victoires et 3 défaites. A noter cette équipe qui n'a jamais pu évoluer au complet, a perdu d'un seul point (soit 11 matches à 9) les rencontres contre la Ferté sous Jouarre 1, Coulommiers 2 et Champs sur Marne 1, soit les 3 premiers de la poule.

Je profite de ce bulletin pour remercier l'ancien curé de notre paroisse, le père Piotr (joueur n° 4 du club) qui continue à venir de Tournan en Brie (sa nouvelle paroisse) pour porter les couleurs de Hondevilliers.

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	FERTE/J ASM 1	20	7	6	1	0	0	239	178
-	COULOMMIERS TT 2	20	7	6	1	0	0	241	179
3	CHAMPS/M ASTT 1	17	7	5	0	2	0	223	194
4	HONDEVILLIERS A 1	15	7	4	0	3	0	217	200
5	US POMPONNE 2	12	7	2	1	4	0	191	226
6	LOGNES EP 2	11	7	2	0	5	0	193	227
7	LAGNY SPM 3	10	7	1	1	5	0	205	215
8	CRISENOY TT 1	7	7	0	0	7	0	162	252

Notre deuxième équipe composée de jeunes joueurs a pour sa part réalisée un sans-faute en 3ème division départementale en restant invaincue.
Grace à cette performance, elle évoluera pour la 2ème phase de la saison, qui va de janvier à mai 2014, en 2ème division départementale.

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	HONDEVILLIERS A 2	15	5	5	0	0	0	90	60
2	CROISSY AS 2	11	5	2	2	1	0	76	74
3	LOGNES EP 5	10	5	2	1	2	0	76	74
-	FAREMOUTIERS TT 3	10	5	2	1	2	0	78	72
5	FERTE/J ASM 3	9	5	2	0	3	0	72	78
6	CTT BUSSY ST G. 4	5	5	0	0	5	0	58	92

Nous vous rappelons que le club de tennis de table est ouvert à tous et à toutes, débutants ou joueurs confirmés, jeunes ou anciens (la fourchette d'âge va de 8 à 76 ans).

Les entrainements ont lieu tous les lundis et mercredis, à la salle Jean Autéreau à partir de 19h30 et les tarifs restent très accessibles (tarifs loisirs annuels : 15 € pour les moins de 18 ans et 30 € pour les seniors).
Pour tout renseignement contact au 01 64 04 95 37

Gilles Martial

Les nouvelles de la vie communale

Décharge sauvage

Le cadre naturel, celui de la campagne qui nous entoure, celui que nous avons choisi en venant vivre dans notre charmant village et plus largement encore celui de la vallée du Petit Morin est un cadre idyllique. Il est regrettable de souiller, de détruire cet espace naturel en y déchargeant ses poubelles et ses encombrants.
Et pourtant, certains de nos chemins ont fait l'objet de décharge sauvage par des personnes peu respectueuses de l'environnement. Alors qu'une déchetterie est ouverte à tous à quelques kilomètres de notre village et je vous rappelle ses coordonnées :

Déchetterie standard
Lieu dit Les Courturelles

Tél : 01 60 24 75 70

Horaires d'été du 1er mars au 31 octobre

Lundi : 10h-12h et 14h à 18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
Jeudi : FERME
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h
Dimanche : 9h-12h

Horaires d'hiver du 1er novembre au 28/29 février

Lundi : 10h-12h et 14h-17h
Mardi : 14h-17h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi : FERME
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Rappel : les déchetteries sont fermées le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

Respectons l'environnement !

Benoît Autéreau

Les nouvelles de la vie communale

RUBRIQUE PRATIQUE

Si vous utilisez les services de la déchetterie de Saacy, sachez qu'une nouvelle carte d'accès est exigible depuis le **1er janvier 2014**.

Il est conseillé de la demander dès maintenant pour éviter tout délai d'attente.

****

Problème de fuite d'eau :

Il est toujours stressant de constater une fuite d'eau surtout quand elle survient « *après le compteur sur une canalisation enterrée* » dont vous ne connaissez pas le cheminement.

Pour pouvoir réparer cette fuite, il convient de la localiser sur la canalisation et là, comment faire ??? Soit se dépanner tout seul et faire des trous un peu partout, soit faire appel à une Société.

La ***Société JM L'EAU*** est spécialisée dans la détection de fuite d'eau sur tout réseau (eau, assainissement, pluvial, chauffage, piscine), dans le traçage de canalisation grâce à des procédés adaptés et du matériel de pointe (caméra, appareils accoustiques, gaz traceur). Elle peut permettre d'éviter des travaux lourds et coûteux.
Coordonnées internet : www.jm-leau.com - téléphone 06 08 67 04 62

Le S.N.E peut accorder un dégrèvement sur cette surconsommation d'eau dû à la fuite et il s'avère judicieux de se renseigner auprès de son assureur afin d'inclure cette garantie à son contrat « *multirisques habitation* ».

Marie-Claude Toualiri